

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les évaluations des capacités fonctionnelles visent à dépister ou à identifier les obstacles pouvant nuire à la réadaptation de la personne accidentée et orienter les interventions de manière à favoriser le retour à son travail ou à son occupation.

Les recommandations professionnelles qui peuvent en découler sont, par exemple :

- des orientations thérapeutiques, telles que des traitements de physiothérapie ou d'ergothérapie, une investigation médicale, ou un autre type d'évaluation (médicale, psychologique);
- le développement des capacités fonctionnelles en équipe interdisciplinaire;
- le retour au travail à temps complet, un plan de retour au travail progressif, un plan de retour au travail avec des tâches modifiées.

Les conditions prévues quant aux disciplines autorisées et aux frais remboursables pour ces évaluations sont énoncées à l'annexe III.

Objectifs spécifiques à chaque type d'évaluation

A- Évaluation du potentiel de réadaptation

L'évaluation du potentiel de réadaptation vise à dépister les facteurs de risque de chronicité pouvant nuire à la réadaptation et à orienter les interventions pour une clientèle dont la condition médicale actuelle ne permet pas de procéder à une évaluation des capacités fonctionnelles, et qui ne peut pas satisfaire à des exigences d'efforts physiques tels que les levées de charge, le transport de charges et certaines tolérances posturales.

B- Évaluation des capacités fonctionnelles spécifiques à la tâche

L'évaluation des capacités fonctionnelles spécifiques à la tâche vise à établir de façon objective les capacités de la personne accidentée à satisfaire aux exigences particulières de son emploi, réel ou présumé, ou à une autre occupation.

C- Évaluation complète des capacités fonctionnelles

L'évaluation complète des capacités fonctionnelles vise à établir de façon objective toutes les capacités de la personne accidentée à effectuer des tâches de travail. Les résultats de cette évaluation permettront d'orienter les interventions en fonction du profil fonctionnel de la personne accidentée.